

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 mars 2012

L'an deux mil douze, le vendredi 16 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Étaient présents : Mme Annie CAMUEL, Maire, M. Gilles HALLINGER, M. Xavier MARGUERIN Adjoints, M. Stéphane BRÉANT, M. Jean-Manuel LANGLOIS, M. Thierry LANDAIS, M. Claude LE BAIL, M. Pascal LEROY, Mme Katherine POUCHAUDON M. Luc ROUSSEAU, Mme Virginie THOMPSON, M. François VANNIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Olivier JACOMME donne pouvoir à Gilles HALLINGER
M. Jean-Luc CROULLEBOIS donne pouvoir à Luc ROUSSEAU
M. David TARDIVEAU donne pouvoir à Annie CAMUEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Manuel LANGLOIS

1) Approbation du compte-rendu du 03 février 2012

Mme le maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le Compte-rendu du 03 février 2012. Aucune remarque n'étant effectuée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Information sur les décisions du Maire

Communication des décisions prises par Mme le Maire en application de l'article 2122.22 du CGCT, délégations de compétences du conseil municipal.

2012-02 – Abandon du droit de préemption urbain d'une maison d'habitation sise 10 rue Pasteur à Ecrosnes (28320), cadastrée ZV 137 pour une contenance globale de 675 m².

2012-03 – Abandon du droit de préemption urbain d'une maison d'habitation sise 15 rue de la Harpe à Ecrosnes (28320), cadastrée C 43 pour une contenance globale de 510 m².

3) Programmation des investissements 2012

Lors de la dernière commission des travaux du 10 janvier et de la commission des finances du 10 février, nous avons décidé l'inscription de nouveaux investissements.

Ces investissements se décomposent de la manière suivante :

- Travaux :
 - Fin des travaux école
 - Grilles fenêtres école
 - Installation de la chaudière à gaz
 - Aménagement de sécurité du carrefour devant école
 - Honoraires maîtrise œuvre
 - Toiture local rue de la Libération

- Acquisitions :
 - Vidéo protection
 - Mobilier bureau du directeur
 - 2 sièges pour la mairie
 - Une auto laveuse pour le restaurant scolaire
 - Un appareil à sel de déneigement
 - Un abribus Néfliers
 - Un défibrillateur
 - Illuminations de Noël à GirouDET

Le conseil municipal s'interroge sur la réelle utilité d'un défibrillateur au sein de la commune et évoque les possibles dégradations qui pourraient avoir lieu s'il était posé sur le mur de la mairie.

Madame le Maire propose de voter pour cet achat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité de 5 voix contre, 4 voix pour et 6 abstention de ne pas investir dans un défibrillateur.

- Honoraires : -Révision du PLU
 -Maîtrise œuvre Marronniers

- Travaux en régie : -Peintures porte de l'église
 -Peinture portes des ateliers
 -Peintures des abribus
 -Peinture bar salle polyvalente
 -Réfection du logement
 -Peinture grilles de l'école

Le conseil municipal propose de demander des devis afin de comparer le coût des travaux.

4) Subventions communales

Les dossiers de demande de subvention 2012 ont été étudiés par la commission des finances.

Madame le Maire propose la reconduction des subventions communales pour l'année 2012.

L'association de musique ancienne KADAENZA a proposé un programme d'animation sur la commune.

- un récital de hautbois pour un montant de 500 €
- un spectacle musical et un conteur pour un montant de 1 600 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité de 9 voix pour, d'opter pour le spectacle de hautbois, le spectacle de musique n'ayant obtenu que 6 voix pour et 9 abstentions.

Madame le Maire informe le conseil que l'association Espace Libre de Gallardon, association dispensant des cours de musique, sollicite une subvention de 400 €.

Étant donné qu'il n'y a que 3 enfants de la commune d'Ecrosnes qui adhèrent à cette association, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 11 voix contre, 1 pour et 3 abstentions de ne pas verser de subvention.

5) Fiscalité

Suite à l'augmentation des bases de 1.8%, Madame le Maire propose une diminution de 2%, 2.5% ou 3% de la fiscalité.

Le conseil municipal décide de voter pour la stabilité des taux

6) Tarif de l'eau et assainissement (2012-03-01)

Mme le Maire expose au conseil qu'en raison des hausses de la TVA à 7% sur le m3 eau assainie et de la taxe du Fonds de Solidarité d'Interconnexion des Réseaux d'Eau potable (FSIREP), il serait opportun de revoir les tarifs.

Actuellement le tarif du m3 eau est de 1,44 € HT et de 2,42 € TTC.

Le tarif du m3 eau assainie est de 1,59 € HT et de 1,98 € TTC

En 2012 sans changement : le tarif du m3 eau serait de 1,44 € HT et de 2,42 € TTC.

le tarif du m3 eau assainie serait de 1,59 € HT et de 2,00 € TTC

Lors de la commission des finances, il a été décidé de ne baisser que le prix de l'eau de 10cts. Ce qui ramène le prix à l'abonné à 2,31 € TTC et sans changement sur l'eau assainie.

Considérant le coût engendré pour le consommateur, Madame le Maire propose également une diminution du tarif de base l'eau assainie. Le conseil municipal n'y est pas favorable.

En conséquence, les tarifs HT pour le deuxième semestre 2012 seront de 1,34 € pour la vente d'eau potable et de 1,59 € pour l'eau assainie.

Pour un abonné raccordé à l'assainissement collectif, le tarif TTC du m3 sera de 4,31 €.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer le tarif de l'eau en distribution à 1,34 euros HT à compter du 2^{ème} semestre 2012 et décide de ne pas baisser le prix de l'eau assainie.

7) Maîtrise œuvre aménagement de sécurité (2012-03-02)

Comme convenu lors de la commission des travaux, Madame le Maire a contacté 3 éventuels maîtres d'œuvre pour l'aménagement de sécurité.

Madame le Maire informe le conseil que deux propositions ont été reçues pour la Maîtrise d'œuvre de l'Aménagement de sécurité devant la Mairie.

Les devis proposés sur le coût prévisionnel du futur marché d'aménagement de sécurité sont :

En perspective Urbanisme et Aménagement	14 570.12 € HT soit 8.60 %
CREACOM	10 588.75 € HT soit 6.25 %

Après étude des devis et soucieux des finances de la commune, le conseil municipal retient CREACOM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le devis de la société CREACOM pour un montant de 10 588.75 € HT

Autorise Madame le Maire à signer le devis,

Dit que les crédits sont prévus au budget à l'article 2152.

8) Élagage des frênes du ruisseau d'Ocre

Madame le Maire expose : depuis quelques temps, on savait que les frênes plantés le long du ruisseau de l'Ocre devenaient trop imposants. Suite à plusieurs plaintes des riverains, Nous avons contacté un paysagiste et nous avons été voir sur place. Certaines branches traversent complètement l'espace vert jusqu'aux maisons. Il faut donc élaguer.

Le devis proposé par l'Artisan du paysage s'élève à 1 267,76 € TTC pour un premier entretien car nous ne sommes plus en période de taille. Il faudra mieux intervenir en automne.

Un deuxième devis de l'entreprise Main Verte a été reçu pour un montant de 2 057.12 € TTC avec des prestations différentes.

Madame le Maire propose d'étudier les devis et de voir ce qu'il est intéressant de prendre chez l'un et chez l'autre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 9 voix pour de prendre le devis complet de L'artisan du paysage.

9) Organisation festivités

- -Repas des Aînés : **(2012-03-03)**

Mme le Maire rappelle au conseil que le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 avril 2012.

Mme le Maire propose de fixer à 36 euros le prix du repas pour une personne extérieure souhaitant accompagner les personnes âgées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte à l'unanimité de fixer à 36 euros le prix du repas pour les personnes extérieures.

- **-Week-end festif des 8 et 9 juin :**

Lors de la commission des fêtes, il a été envisagé d'organiser un week-end en conservant "Ecrosnes sous les étoiles" mais en faisant autre chose.

La date retenue est le vendredi 8 et le samedi 9 juin. Il y aurait une initiation au cirque pour les élèves de l'école primaire le vendredi après-midi et le soir un spectacle de cirque suivi d'un spectacle de musique le samedi soir.

Les spectacles de musique pourraient être par exemple KADAENZA dans l'église et un groupe de Jazz-Manouche dans le chapiteau.

Le conseil municipal a demandé à Monsieur Marguerin de se renseigner pour savoir si le propriétaire du chapiteau possède un groupe électrogène où si la commune doit en louer un.

Madame le Maire signale au conseil municipal que suite à une réunion EDF sur les branchements provisoires il est possible d'installer une borne électrique pour un montant de 1 200 €, ce qui éviterait de louer un groupe électrogène. La pose de cette borne serait définitive, à la charge de la commune, mais ensuite chaque personne devant l'utiliser devrait s'acquitter des consommations.

Madame le Maire demande au conseil s'il accepte la venue du cirque pour le week-end festif.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **La Fête Nationale :**

L'organisation de la Fête Nationale se déroulera de la manière suivante :

-13 juillet : lampions et feu d'artifice

-14 juillet : repas à midi. Le type de repas reste à définir, proposition de viande à la broche ou de grillades.

Organisation d'un après midi animé avec des jeux en bois.

Deux devis ont été demandés pour les jeux en bois.

-l'un propose 10 jeux pour un montant de 790 € et 20 jeux pour un montant de 950 €

-l'autre 15 jeux pour 700 €

- **Un repas animé le 10 novembre :**
Nous recherchons un traiteur, il est proposé de contacter Francine avec une animation. Madame le Maire propose de faire un Karaoké.
- **Une journée porte ouverte à l'école le 12 mai :**
Afin de dévoiler la plaque du nom de l'école et de permettre aux habitants de la commune de visiter l'école.

Le montant de la plaque pour l'école s'élèverait à 145 €. Un devis a été sollicité.

Compte rendu de réunions

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré le promoteur pour le futur lotissement des Marronniers. Le lotisseur veut réaliser 30 lots avec des terrains d'environ 460 m².

Madame le Maire informe le conseil municipal que toutes les autorisations afin de débiter les travaux rue du Moulin à Vent ont été obtenues.

Le seul problème étant de barrer le rue du Moulin à Vent alors qu'il y a déjà les travaux pour la déviation de Gallardon.

Madame le Maire demande au conseil si la commune doit débiter les travaux ou attendre.

Le conseil municipal opte pour le commencement des travaux.

Réunion SIPAC :

Madame POUCHAUDON et Madame THOMPSON exposent au conseil un compte-rendu de la réunion SIPAC de début mars.

L'objet de cette réunion était le Compte Administratif et le Budget Le Président a fait le point sur le contrat régional.

Réunion SIVOS :

Lors de la dernière réunion du SIVOS, il a été évoqué une augmentation de 20% du nombre d'enfants.

La cotisation pour l'année 2012 a augmenté de 25%.

La cotisation de la commune d'Ecrosnes pour l'année 2012 est de 113 000 €.

Le coût du transport scolaire a augmenté de 35 %

Réunion Communauté de Communes Val de Voise du 23 février 2012

- Désignation des nouveaux délégués de la commune de "Bleury Saint Symphorien"

Suite à la création de la nouvelle commune de Bleury-Saint-Symphorien, le Préfet d'Eure-et-Loir a établi un arrêté qui tient compte de ce changement et qui fait passer le Conseil communautaire de 32 à 29 membres.

-Les travaux d'assainissement non collectif ont commencé.

-Adhésion à l'agence technique départementale en remplacement des syndicats SATESE et SYPAC, pour un coût de 0,60 € par habitant.

- Compte-rendus des activités des services à la population : balayeuse, animation jeunesse, accueils de loisirs.

- Étude sur le très Haut débit. Avant d'adhérer au Syndicat mixte du département, la CDC doit prendre les compétences radioélectrique et radiofréquence. La cotisation au syndicat sera de 0,40 € par habitant. Le coût des travaux serait de 400 000 € à étaler sur 20 ans.

- la CDC a lancé une étude sur la fiscalité pour un éventuel passage en FPU.

Questions diverses

Monsieur VANNIER demande où en est la Communauté de Communes du Val de Voise pour l'achat du Prieuré. Il lui est répondu que ce n'est toujours pas signé, et qu'un géomètre est revenu pour partager les bâtiments.

Suite à l'aménagement foncier, plusieurs parcelles sont proposées à l'acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.